

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 675 nommant M. Sauvaire Raoul, Inspecteur stagiaire du Travail Outre-Mer, comme Inspecteur du Travail de la C.F.S.

n° 675

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 juin 1952

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro  
1 août 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable par Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 mai 1936 réglementant le travail en Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté local du 16 juin 1936 promulguant en Côte Française des Somalis le décret précité

**Vu** le décret du 17 août 1944 portant création du corps des inspecteurs des colonies

**Vu** les nécessités du Service,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Sauvaire (Raoul), inspecteur stagiaire du Travail Outre-Mer, est nommé inspecteur du Travail de la Côte Française des Somalis.

#### Art. 2

— Avant d'entrer en fonctions, M. Sauvaire prêtera le serment prescrit par l'article 4 de l'arrêté du 17 août 1944.

#### Art. 3

— Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 12 juin 1952, date de l'arrivée de l'intéressé à Djibouti, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation Le Secrétaire Général. CHAMBOREDON.